

NOTE BIO COM(74) 79 aux Bureaux Nationaux

c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

Reunion de la Commission

Au cours de sa réunion de hier, la Commission s'est attachée principalement aux points suivants :

1. Sur proposition de M. Dahrendorf, un plan d'action communautaire de trois ans dans le domaine de l'information scientifique et technique, a été adopté, qui a pour but de favoriser un développement rationnel des systèmes d'information et de documentation scientifiques. Ce plan fera l'objet d'un examen de la part du CREST avant d'être finalisé et d'être transmis au Conseil. (Voir P-27).
2. M. Simonet a fait rapport à la Commission sur l'accueil réservé aux principes et orientations soumis au Comité de l'Energie vendredi dernier. (Voir IP(74) 63).  
Je vous rappelle que la Commission poursuivra ses travaux dans ce domaine au cours de ses prochaines réunions et qu'elle pourrait approuver une proposition au Conseil le 8 mai, en tenant compte des prochaines réunions du Comité, prévues pour le 23 avril et le 5 mai. Je vous rappelle également que les données chiffrées contenues dans le document de travail de la Commission, seront mises au point au cours de ces deux réunions du Comité et qu'il faut se garder de lancer dès aujourd'hui des données chiffrées concernant les années 1985 ou 2000.
3. En ce qui concerne la poursuite des travaux dans le cadre de l'action sociale, je voudrais vous rappeler brièvement le point de la situation dans ce domaine important : la Commission a eu un premier débat hier sur la proposition de directive visant l'harmonisation des lois des Etats membres en ce qui concerne le maintien des droits et avantages des travailleurs en cas de fusion de sociétés, de transfert d'établissements ainsi que de concentration d'entreprises.  
Cette proposition se situe dans le cadre du programme d'action sociale approuvé par le Conseil dans sa Résolution du 21 janvier 1974. Elle figure sur la liste des actions prioritaires dressée par le Conseil et concernant lesquelles la Commission doit soumettre les propositions avant la fin de 1974. La Commission a déjà approuvé et soumis au Conseil huit propositions concernant les actions prioritaires.  
En ce qui concerne la proposition de directive visant le maintien des droits des travailleurs en cas de fusion de société etc., la Commission a décidé de la renvoyer à une réunion ultérieure, probablement à la mi-mai, afin que les experts puissent approfondir leur examen des aspects juridiques de l'harmonisation des lois des Etats membres dans ce domaine. Le but principal de la directive est de maintenir les droits des travailleurs en cas de changement d'employeur moyennant le transfert automatique des rapports de travail de l'ancien employeur au nouveau.  
Emploi : le rapport sur les incidences de la crise de l'énergie sur la situation de l'emploi dans la Communauté que la Commission a été invitée de présenter au Conseil, a été renvoyé aussi à une date ultérieure du mois de mai, afin qu'il puisse être approuvé par la Commission en liaison avec le document qu'elle prépare sur une politique commune pour l'énergie.

Indépendamment des travaux de la Commission, je voudrais vous signaler que :

- M. Marcellin a rendu visite hier à la Commission et fait état des préoccupations françaises concernant la viande bovine et le vin.
- le président Ortoli participera à la réunion "privée" des ministres des Affaires étrangères qui se tiendra au Château de Gynnich près de Bonn, les 20 et 21 avril prochains, (initialement prévue à cette date, la réunion a été successivement reportée début mai, et replacée à la date initiale).
- la Commission a constaté, sur la base des documents transmis par le Gouvernement français, que ce dernier s'était conformé à la demande de la Commission dans le domaine des régimes d'aides financés par des taxes parafiscales dans les secteurs de l'horlogerie et des cuirs et peaux. (voir IP 64).

Amitiés,

B. OLIVI

